



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 mai 2009  
Français  
Original : anglais

### Session de fond de 2009

Genève, 6-31 juillet 2009

Point 13 d) de l'ordre du jour provisoire\*

### Questions relatives à l'économie

et à l'environnement : établissements humains

## Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport met en relief les faits majeurs intervenus dans la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat en 2008 et au premier semestre de 2009. Il souligne la sensibilisation croissante de la communauté internationale aux questions et problèmes associés à l'urbanisation rapide et, en particulier, à leurs effets sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette sensibilisation a suscité un accroissement et un approfondissement de l'intérêt mondial, régional et national porté à ces questions.

Le rapport fournit une analyse succincte des facteurs et processus sous-jacents, l'accent étant mis sur les produits et les résultats, à savoir :

- Suite donnée aux décisions de la vingt et unième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et, le cas échéant, aux décisions issues de la vingt-deuxième session que le Conseil vient d'achever. Cette partie du rapport examine la façon dont la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme contribue, dans le contexte de la réforme systémique, à la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat aux niveaux mondial, régional et national, en ce qui concerne notamment la participation et la contribution d'ONU-Habitat à l'initiative « Unis dans l'action » à l'échelon national.
- L'intérêt suscité par la prise de conscience par la communauté internationale de la nécessité de mettre l'accent sur les conséquences sociales, économiques et environnementales de l'urbanisation rapide pour atteindre les objectifs du

\* E/2009/100.



Millénaire pour le développement. Il s'est notamment traduit par la conclusion d'un nombre grandissant d'accords de collaboration et de partenariats avec et entre les organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales.

Le rapport conclut que le vif intérêt manifesté récemment par les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat à l'égard de la mise en œuvre coordonnée du Programme et des objectifs connexes du Millénaire pour le développement est une forte indication de l'adhésion croissante de la communauté internationale au programme en faveur des villes. Cette prise de conscience appelle une décision tout aussi vigoureuse du Conseil économique et social d'adopter et promouvoir la notion d'urbanisation viable en tant que question transversale permettant de prendre des mesures de suivi plus efficaces dans le cadre des piliers sociaux, économiques et environnementaux existants du développement durable.

Compte tenu de la convergence des programmes d'action mondiaux et nationaux en faveur de l'environnement, ainsi que du rôle et de l'apport décisifs des villes dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, les auteurs du rapport demandent que soit convoquée en 2016 une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable.

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de l'alinéa c) de la décision 2008/239 du Conseil économique et social.
2. Le rapport s'articule en cinq grandes parties :
  - a) Suite donnée aux décisions de la vingt et unième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), notamment progrès de la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013;
  - b) Mise en œuvre coordonnée avec les organismes des Nations Unies;
  - c) Mise en œuvre coordonnée avec les autres organisations intergouvernementales et internationales;
  - d) Mise en œuvre coordonnée avec d'autres partenaires, y compris des organisations non gouvernementales;
  - e) Perspectives.

## II. Suite donnée aux décisions de la vingt et unième session du Conseil d'administration du programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

### A. Mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme

3. Conformément aux recommandations faites par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session, ONU-Habitat a élaboré, en étroite consultation avec le Comité des représentants permanents, un plan d'action pour la mise en œuvre de son plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013. Le Comité des représentants permanents a approuvé ce plan d'action en décembre 2007.
4. Le plan d'action vise à lancer une série de réformes stratégiques et institutionnelles pour renforcer le rôle de catalyseur et de préinvestissement d'ONU-Habitat à l'appui de la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat et des objectifs du Millénaire pour le développement concernant les établissements humains. Ces réformes comprennent notamment :
  - a) Un ciblage plus précis et une meilleure harmonisation des programmes pour tirer pleinement parti des avantages relatifs d'ONU-Habitat et de ses partenaires;
  - b) Une approche et un cadre communs concernant les activités normatives et opérationnelles au niveau des pays (Cadre normatif et opérationnel renforcé), y compris la participation active à l'initiative « Unis dans l'action »;
  - c) Une approche coordonnée en matière de sensibilisation, de gestion du savoir et d'établissement de normes;

d) Une phase expérimentale visant à appliquer des mécanismes de financement novateurs en matière de logements sociaux et d'aménagement urbain.

5. Les principaux produits et résultats de la première phase de la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 sont les suivants :

a) La formulation de documents d'orientation et de stratégie pour les domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, et l'adoption d'un cadre axé sur les résultats qui utilise des indicateurs, objectifs et priorités « SMART ». La version préliminaire de ces documents d'orientation a été présentée à un large éventail de partenaires du Programme pour l'habitat à la quatrième session du Forum urbain mondial, en novembre 2008, afin de recueillir leurs commentaires et suggestions. Le renforcement de l'orientation thématique de ces documents repose sur une analyse minutieuse des avantages relatifs d'ONU-Habitat et de ses partenaires. La mise en œuvre du plan favorisera l'harmonisation et la cohésion du programme tout en aidant à préciser le rôle des partenaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système de l'ONU et les relations de travail avec eux;

b) L'élaboration de 33 descriptifs de programmes de pays d'Habitat, y compris dans six des huit pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action ». Ces documents marquent une étape importante dans la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat au niveau national. Ils sont élaborés en collaboration avec les gouvernements concernés, les parties prenantes locales et les équipes de pays des Nations Unies. Ils constituent un premier pas dans la mise en œuvre du Cadre normatif et opérationnel renforcé au niveau national, qui vise à tirer parti de l'effet multiplicateur des politiques et des activités de renforcement des capacités et de coopération technique d'ONU-Habitat pour faire que la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et des objectifs connexes du Millénaire pour le développement produise des résultats plus rapides et plus tangibles;

c) L'adoption d'une approche concertée en matière de sensibilisation, de partenariats et de gestion du savoir, sous l'impulsion d'une campagne mondiale pour une urbanisation durable. Cette approche a été marquée par le lancement de l'initiative Villes et changements climatiques et par la publication simultanée du *Rapport sur l'état des villes dans le monde* et du premier rapport régional sur les villes d'Afrique à la quatrième session du Forum urbain mondial. Cette approche régionale apporte une dimension nouvelle aux efforts de sensibilisation et d'intégration du Programme pour l'habitat dans une nouvelle campagne mondiale pour une urbanisation durable;

d) Conformément à la résolution 21/10 du Conseil d'administration, ONU-Habitat a lancé un mécanisme expérimental de financement de logements sociaux et de l'aménagement des villes. Cette initiative vise à montrer qu'il est possible d'éliminer l'un des principaux obstacles au recul de la pauvreté urbaine en réduisant les risques perçus par le secteur bancaire local grâce à des mécanismes de financement assurant un accès durable des citoyens pauvres au logement.

6. Le rapport examine également les réalisations et résultats susmentionnés parallèlement aux partenaires et institutions concernés.

## **B. Directives sur la décentralisation et le renforcement des pouvoirs des autorités locales**

7. Avec l'aide des Gouvernements indien et norvégien, le Groupe consultatif d'experts sur la décentralisation a tenu des réunions pendant la période considérée afin d'élaborer une stratégie pour la mise en œuvre et le suivi des directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales approuvées par le Conseil d'administration dans sa résolution 21/3.

8. Un élément central de la stratégie de suivi concerne la diffusion des directives à un auditoire politique et opérationnel plus étendu. Les directives comprennent des annotations propres aux régions et sont rédigées dans plusieurs langues. ONU-Habitat a également tenu des réunions consultatives régionales avec des ministres africains des collectivités locales à Yaoundé en juin 2008 et avec des ministres de la région d'Amérique latine et des Caraïbes à Quito en juillet 2008.

9. Avec le soutien du Gouvernement français et en étroite collaboration avec l'organisation Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), ONU-Habitat a poursuivi son travail avec l'Observatoire mondial sur la démocratie locale et la décentralisation en portant son attention sur l'établissement de profils de pays qui permettront aux États membres d'échanger des informations sur leurs législations respectives.

## **C. Principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous**

10. Conformément à sa résolution 21/4, le Conseil d'administration a créé un groupe composé d'experts et d'un large éventail de parties prenantes afin d'obtenir des contributions supplémentaires au projet de directives pour l'accès aux services de base pour tous présenté à la vingtième session du Conseil. Les parties prenantes comprenaient CGLU, des représentants de gouvernements, des prestataires de services publics et privés et des organisations de la société civile. Des représentants d'organes compétents des Nations Unies et d'institutions financières régionales et internationales ont également pris une part active aux travaux du groupe.

11. Une série de consultations régionales organisées avec le soutien du Gouvernement français et de Veolia Environnement a débouché sur une réunion mondiale à l'occasion de la quatrième session du Forum urbain mondial.

12. Le projet de directives a été approuvé par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-deuxième session. Dans sa résolution 22/8, le Conseil a prié ONU-Habitat d'élaborer des outils de formation en coordination avec les partenaires du Programme pour l'habitat, et d'aider les gouvernements intéressés à adapter ces directives à leur contexte national. Il a également demandé que l'élaboration des outils et des indicateurs destinés à faciliter l'application des directives soit coordonnée avec les efforts actuellement déployés pour appliquer les directives sur la décentralisation.

## **D. Villes et changements climatiques et développement durable des établissements humains de l'Arctique**

13. ONU-Habitat a préparé une note conceptuelle sur un projet de renforcement de la capacité d'adaptation des villes arctiques exposées aux effets des changements climatiques. En s'appuyant sur les résultats des récents travaux de recherche du PNUE, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres organisations, le projet envisagé vise à conseiller et à soutenir les villes et bourgades arctiques vulnérables aux divers effets des changements climatiques, en offrant des approches et des solutions novatrices pour la planification du développement urbain, régional et national. Des normes pour le développement durable et harmonieux des établissements humains seraient mises au point, promues et appliquées dans le cadre de ce projet.

14. Le projet devrait renforcer la connaissance et la compréhension mondiales des effets des changements climatiques sur les établissements humains et l'environnement. Il est conçu pour être réalisé en collaboration avec les autorités nationales, provinciales et locales, les organisations internationales, les universités et les instituts de recherche, les associations d'autochtones, les réseaux de villes et le secteur privé. Les discussions avec le Centre GRID-Arendal du PNUE sur les modalités de mise en œuvre ont bien avancé. Une réunion de groupe d'experts, prévue en 2009, examinera plus avant les problèmes méthodologiques et les montages financiers.

15. Dans sa résolution 63/221, l'Assemblée générale a souligné l'importance du Programme pour l'habitat et du mandat d'ONU-Habitat en ce qui concerne les questions liées aux changements climatiques. Elle a engagé « les gouvernements à promouvoir les principes et la pratique de l'urbanisation viable et à renforcer le rôle et la participation des autorités locales dans la mise en œuvre de ces principes et pratiques, de façon à améliorer les conditions de vie des citoyens vulnérables, notamment ceux qui vivent dans des taudis ou qui sont pauvres ».

16. Afin de faciliter la coordination et l'harmonisation des efforts déployés pour aider les villes à faire face aux problèmes d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets, ONU-Habitat a lancé l'initiative Villes et changements climatiques à l'occasion d'une campagne mondiale pour l'urbanisation durable. Cette initiative met à profit les avantages relatifs d'ONU-Habitat en matière de collaboration avec les autorités locales et ses compétences en matière d'aménagement urbain afin de soutenir les efforts déployés à tous les échelons de l'administration pour réduire l'empreinte écologique des villes tout en améliorant leur sécurité et leur résistance aux effets des changements climatiques.

17. Sachant que les villes contribuent pour beaucoup aux émissions de gaz à effet de serre et sont très vulnérables aux effets des changements climatiques, le Conseil d'administration a adopté, à sa vingt-deuxième session, deux résolutions concernant l'urbanisation durable : la résolution 22/1, dans laquelle il a recommandé la convocation d'une troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable en 2016; et la résolution 22/3 sur les villes et les changements climatiques. Ces deux résolutions aideront beaucoup à faire mieux connaître la contribution du Programme pour l'habitat au programme d'action mondial contre les changements climatiques et permettront de mieux coordonner leur mise en œuvre.

## E. Épanouissement de la jeunesse urbaine

18. Les résultats d'une étude sur des initiatives de développement menées par des jeunes et 200 pratiques exemplaires de développement ainsi mené à travers le monde ont été communiqués à la quatrième session du Forum urbain mondial. Le Fonds d'opportunités pour le développement urbain mené par les jeunes a été lancé à la même session. Les directives sur les candidatures, les instructions sur la marche à suivre et les formulaires de demande ont été élaborées et communiquées à tous les partenaires du Programme pour l'habitat s'intéressant aux problèmes de la jeunesse urbaine. Le premier appel de candidatures a été lancé le 25 mars 2009. À sa vingt-deuxième session, le Conseil d'administration a adopté la résolution 22/4 sur le renforcement de l'épanouissement de la jeunesse urbaine, dans laquelle il a encouragé les gouvernements à appuyer en priorité les initiatives de développement menées par des jeunes; invité les organisations multilatérales, les gouvernements, le secteur privé et la société civile à se mettre à l'écoute des jeunes et à élaborer des politiques favorables à leur épanouissement et basées sur des processus participatifs; et invité les organisations multilatérales, les gouvernements, le secteur privé et la société civile à promouvoir le Fonds d'opportunités auprès des organisations de jeunes dans leurs régions respectives et à encourager ces organisations à soumettre leur candidature au Fonds. Le Conseil a également invité les organisations multilatérales, les gouvernements, le secteur privé et la société civile à verser des contributions volontaires au Fonds d'opportunités chaque fois qu'ils le pourront. Il a prié la Directrice exécutive de veiller à ce que les questions liées à l'épanouissement de la jeunesse urbaine soient traitées en profondeur dans les futures éditions du *Rapport mondial sur les établissements humains* et du *Rapport sur l'état des villes dans le monde*.

19. Le Programme d'habilitation des jeunes d'ONU-Habitat a poursuivi ses activités dans les taudis de Kibera et l'implantation sauvage de Mavoko dans la banlieue de Nairobi afin d'offrir aux jeunes une formation en cours d'emploi grâce à la construction de leur propre centre de formation. Le Programme servira également de pôle régional de formation aux technologies de construction novatrices et appropriées en Afrique de l'Est. Il vise à doter les jeunes de compétences en gestion et en organisation, d'un diplôme et d'une expérience d'apprentissage qui leur permettront de trouver un emploi dans l'industrie du bâtiment. Cent cinquante jeunes ont été diplômés dans les domaines de la construction, de l'encadrement et des technologies de l'information et des communications.

20. Dans le même ordre d'idées, une plate-forme internationale pour un développement mené par la jeunesse urbaine a été créée, le Forum urbain mondial de la jeunesse, afin de réunir des groupes de jeunes non représentés dans les structures officielles, mondiales, régionales et nationales pour les jeunes. Un Conseil consultatif de la jeunesse a également été créé pour participer aux processus décisionnels exécutifs d'ONU-Habitat concernant les jeunes. Dans sa résolution 22/4, le Conseil d'administration a prié la Directrice exécutive de prévoir les mécanismes nécessaires pour que le Forum urbain mondial de la jeunesse soit reconnu comme partie intégrante du Forum urbain mondial.

## **F. Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement social**

21. Les relations de travail avec le secteur privé ont connu un changement décisif en 2008 à la suite du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Le concept de base s'est élargi au-delà du domaine de la responsabilité sociale des entreprises pour se tourner vers l'examen de pratiques commerciales essentielles à une urbanisation durable. À cette fin, ONU-Habitat a renforcé ses activités de sensibilisation et de gestion du savoir dans ce domaine et instauré de nouvelles formes de partenariat et de coopération aux niveaux mondial et national avec, entre autres, des institutions financières internationales et nationales, des entreprises de services d'eau et le secteur de l'immobilier.

22. L'approche suivie par ONU-Habitat en matière de partenariats public-privé répond à un double objectif : mettre sur pied des programmes de préinvestissement associant des réformes, des activités de renforcement des capacités et une assistance technique pour mobiliser à la fois des dépenses publiques et des investissements privés dans le secteur du logement et du développement urbain; et démontrer aux gouvernements et aux institutions financières internationales et nationales que les modèles de financement du logement social et de l'aménagement urbain sont viables et favorisent le développement économique.

23. Les activités de sensibilisation et de gestion du savoir d'ONU-Habitat se sont intensifiées dans le cadre de l'initiative sur les outils de financement d'établissements humains et les meilleures pratiques en la matière. Les activités entreprises au titre de cette initiative portent sur la documentation systématique des approches du développement communautaire fondées sur les ressources, telles que les approches coopératives pour la création de logements, les fonds d'investissement social, les fonds pour le développement des communautés urbaines, les initiatives communautaires pour le financement de logements et les programmes communautaires de prêts hypothécaires. L'initiative a permis d'approfondir les recherches sur les liens entre l'économie et le logement et entre l'économie et le financement.

24. Sur l'invitation du Secrétaire général des Nations Unies, ONU-Habitat a lancé le Programme de partenariat de services de distribution d'eau, un réseau dirigé et soutenu par l'Abu Dhabi Water and Electricity Authority, la Fondation Google et le Gouvernement espagnol. Le Programme offre aux services municipaux de distribution d'eau en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes un cadre d'échange de stratégies et de pratiques exemplaires pour l'approvisionnement en eau potable des établissements humains informels et des bidonvilles.

25. Dans le domaine des partenariats public-privé, ONU-Habitat a poursuivi des activités conjointes avec des entreprises privées en vue de tirer parti de leurs compétences et avantages relatifs. Les objectifs sont doubles : améliorer les conditions de vie des citoyens pauvres et exploiter les capacités, le savoir-faire et les technologies du secteur privé à l'appui de mesures visant à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs effets. Des partenariats ont été créés dans divers domaines, notamment avec l'Inde et le Népal ainsi qu'en République démocratique populaire lao.

### **G. Fonds/mécanisme de financement africain pour la lutte contre la prolifération des taudis et l'assainissement des quartiers insalubres**

26. En 2008, ONU-Habitat a fourni un soutien technique et fonctionnel à la deuxième Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain tenue à Abuja en juillet 2008 avec pour thème principal « Objectif 7, cible 11 : Surmonter les obstacles liés aux moyens financiers et aux ressources pour le logement et le développement urbain durables ». Les ministres et les experts réunis à la Conférence ont adopté la Résolution d'Abuja et un plan d'action comprenant des directives sur le financement du logement, de l'assainissement des quartiers insalubres et du développement urbain.

### **H. Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources**

27. ONU-Habitat a continué de fournir une assistance technique et des services consultatifs aux fonds pour l'accès des femmes à la terre au Ghana, au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, tout en aidant à en créer au Burundi, en Éthiopie, au Mozambique et au Rwanda. Des visites éducatives et d'apprentissage par les pairs ont été organisées pour les dirigeants communautaires travaillant avec ces nouveaux fonds.

28. L'expérience en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie montre qu'en associant amélioration des conditions de crédit, épargne communautaire et assistance technique, on peut grandement contribuer à faciliter l'accès des citoyens et surtout des citoyennes pauvres à la terre et au logement.

29. En consultation avec un large éventail de partenaires, d'experts indépendants et d'organisations internationales et intergouvernementales, ONU-Habitat a élaboré un plan d'action pour l'égalité entre les sexes qui a été approuvé par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-deuxième session en avril 2009. Pleinement conforme au plan stratégique et institutionnel à moyen terme, il contribuera à mieux orienter et harmoniser les programmes ainsi qu'à améliorer la coordination à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies.

### **I. Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanisme expérimental de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres**

30. ONU-Habitat a continué à renforcer son rôle de catalyseur en facilitant la coopération entre les banques nationales, les autorités locales et les organisations de citoyens pauvres afin de proposer des montages financiers faisant appel aux capitaux nationaux, à l'investissement public et à l'épargne communautaire pour financer l'assainissement des quartiers insalubres. Ces efforts ont été soutenus par le lancement d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et autres mécanismes de financement novateurs qui améliorent les conditions de crédit offertes par les institutions financières nationales de manière à stimuler

l'investissement privé dans le logement et les services de base pour les populations mal desservies. L'objectif des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables est d'établir des modèles novateurs de financement de logements sociaux en associant les efforts du secteur privé, le microfinancement et les montages financiers communautaires. Les leçons tirées de ces expériences aideront à formuler des politiques et des stratégies en faveur des millions de citoyens pauvres qui n'ont pas accès au crédit institutionnel.

31. ONU-Habitat a continué à renforcer ses relations de travail avec des institutions financières telles que la Bank of America dans le cadre de ses efforts visant à mobiliser des capitaux pour des initiatives de prêt de capitaux de départ remboursables en Amérique latine, en Asie et en Afrique. Ces arrangements et d'autres du même genre consistent à fournir des instruments d'amélioration des conditions de crédit aux banques nationales afin de réduire les risques, perçus ou réels, de l'investissement dans le logement social.

32. Les répercussions à court terme de la crise économique et financière actuelle et son impact à plus long terme sur la capacité et la volonté des institutions financières de financer la construction de logements et d'infrastructures pour les pauvres ont fait l'objet d'un dialogue durant la vingt-deuxième session du Conseil d'administration. Les experts et les représentants de tous les partenaires du Programme pour l'habitat ont demandé aux États membres de créer de solides dispositifs et mécanismes favorables à l'investissement public et privé dans l'assainissement des quartiers insalubres et la lutte contre l'apparition de nouveaux bidonvilles, la construction de logements sociaux et le développement urbain, y compris la fourniture d'infrastructures et de services de base. Ils ont également demandé à ONU-Habitat de continuer à expérimenter de nouveaux moyens de financement de logements sociaux dans le cadre de programmes tels que la Facilité pour la réfection des taudis et les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables.

33. À sa vingt-deuxième session, le Conseil d'administration a résolument souscrit à l'idée de consacrer une réunion spéciale de l'Assemblée générale aux moyens de financement abordables pour le logement social et le développement urbain et recommandé que cette réunion tienne compte notamment des recommandations issues du dialogue sur le financement des logements sociaux et les changements climatiques.

## **J. Principaux rapports**

34. Paru en 2007 sous le titre *Enhancing Urban Safety and Security*, le *Rapport mondial sur les établissements humains* examine trois menaces importantes à la sécurité en milieu urbain : la criminalité et la violence; l'absence de sécurité d'occupation et les évictions forcées; et les catastrophes naturelles et humaines. Le rapport analyse les tendances mondiales concernant chacune de ces menaces, en accordant une attention particulière à leurs causes sous-jacentes et à leurs effets ainsi qu'aux bonnes politiques et meilleures pratiques adoptées aux niveaux urbain, national et international pour y répondre.

35. Le rapport met en relief plusieurs mesures de politique générale visant à réduire la criminalité et la violence, notamment : une planification, une conception et une gouvernance urbaines efficaces; des approches communautaires dans le cadre

desquelles les communautés prennent en main les initiatives de prévention de la criminalité et de la violence; et la réduction des facteurs de risque en portant l'attention sur les groupes.

36. L'édition 2008/2009 du *Rapport sur l'État des villes dans le monde* a adopté la notion de villes harmonieuses comme cadre théorique pour comprendre le monde urbain contemporain et comme outil opérationnel face aux principaux problèmes des zones urbaines et de leur développement. Le rapport porte sur trois grands thèmes :

a) Harmonie spatiale ou régionale : le rapport examine les déterminants de la croissance et du déclin des villes, ainsi que les conséquences du développement régional asymétrique et des disparités entre les zones rurales et urbaines;

b) Harmonie sociale : le rapport présente une analyse mondiale préliminaire des inégalités de revenu et de consommation des citoyens, ainsi que de l'ampleur du manque de logements dans diverses villes et de son impact sur le développement économique et social;

c) Harmonie écologique : le rapport contribue au débat sur les changements climatiques en présentant des données sur la consommation d'énergie des municipalités et des ménages et en montrant quelles villes et groupes de population urbaine sont les plus menacés par l'élévation du niveau de la mer.

37. Les conclusions du *Rapport sur l'état des villes dans le monde* ont donné le ton et éclairé de nombreux dialogues et délibérations à la quatrième session du Forum urbain mondial.

## **K. Forum urbain mondial**

38. La quatrième session du Forum urbain mondial avait pour thème « Pour une urbanisation harmonieuse : les défis d'un développement équilibré du territoire ». Cette session de quatre jours a été essentiellement consacrée à six thèmes subsidiaires : « Équilibre territorial dans le développement urbain », « Promotion de l'équité et de l'inclusion sociales », « Rendre les villes productives et équitables », « Harmoniser les environnements construits et naturels », « Préserver les racines historiques et l'âme de la ville » et « Une ville pour toutes les générations ».

39. La quête d'idées novatrices et de solutions pratiques dans le contexte de ces thèmes s'est manifestée dans les 6 dialogues, les 8 tables rondes et plus de 140 réunions d'échanges et colloques qui ont eu lieu à Nanjing. Ministres, maires, universitaires et représentants, d'organisations communautaires, d'associations professionnelles, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé ont partagé leurs vues et leurs expériences sur les moyens d'améliorer la qualité de la vie dans les villes du monde en expansion. L'approche sans exclusive adoptée par le Forum et dans les discussions entre tous les partenaires constitue un modèle pour le développement futur des villes.

40. La stratégie de la campagne mondiale pour une urbanisation durable s'inspire du succès de l'action menée par le Forum pour mobiliser les partenaires du Programme pour l'habitat et de nouveaux partenaires afin d'engager un dialogue et de partager les bonnes politiques et les pratiques optimales. Connue sous le nom de campagne urbaine mondiale, elle fait partie intégrante du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Elle sera en pointe des activités de sensibilisation et

d'information d'ONU-Habitat et fournira le cadre et le mécanisme nécessaires pour forger des partenariats en vue de poursuivre la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat.

41. À sa vingt-deuxième session, conscient que le Forum urbain mondial est devenu la principale tribune mondiale sur les questions du logement et du développement urbain durable, le Conseil d'administration a demandé qu'un certain nombre de mesures soient prises pour maintenir l'élan imprimé par le Forum, pour inscrire le Forum au calendrier officiel des réunions de l'ONU et pour renforcer les synergies entre les textes issus du Forum et le plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

### **III. Mise en œuvre coordonnée avec les organismes des Nations Unies**

#### **A. Cohérence systémique**

42. À sa réunion d'avril 2007, le Conseil des chefs de secrétariat a reconnu que, pour surmonter les nombreuses difficultés auxquelles le système des Nations Unies était confronté, celui-ci devrait mettre en jeu sa capacité collective selon une approche cohérente et solidaire qui lui permette d'agir à l'unisson, notamment en ce qui concerne les questions relatives aux changements climatiques.

43. ONU-Habitat a participé aux travaux de l'équipe du Comité exécutif pour les questions économiques et les sociales chargée de la catégorie thématique sur le développement durable et établissements humains et a fourni des éléments à l'appui d'une harmonisation plus poussée des budgets soumis au Bureau du Contrôleur.

44. L'une des recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, intitulé « Unis dans l'action » (voir A/61/583) tendait à placer le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sous l'égide directe du Conseil des chefs de secrétariat, afin de renforcer la cohérence et la coordination dans l'examen des questions ayant trait aux politiques, à la gestion et au développement. ONU-Habitat considère l'initiative « Unis dans l'action » comme une occasion sans précédent de forger une approche plus efficace et mieux coordonnée de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat au niveau des pays. ONU-Habitat a participé et contribué activement aux activités de tous les principaux groupes de travail du GNUD et a toujours préconisé une approche associant toutes les équipes de pays de l'ONU.

45. ONU-Habitat a utilisé son Cadre normatif et opérationnel renforcé pour les activités de pays afin d'associer les équipes de pays de l'ONU aux activités de six des huit programmes pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » en vue d'intégrer le Programme pour l'habitat dans le processus de programmation et de définition des priorités par pays. On s'emploie actuellement à incorporer les enseignements tirés de l'expérience dans la phase suivante du Cadre, qui prévoit notamment la constitution d'équipes d'appui aux pays pour la mise en œuvre d'activités complémentaires.

## **B. Comité permanent interorganisations**

46. En mai 2008, le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a invité la Directrice exécutive d'ONU-Habitat à participer à la réunion des institutions membres du Comité permanent interorganisations. En août 2008, ONU-Habitat a conclu un accord avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, selon lequel ONU-Habitat fournira un appui au groupe du Comité chargé de l'hébergement d'urgence et coordonnera les activités de réfection des habitations dans le cadre des opérations de relèvement rapide au Myanmar.

47. À la demande du groupe de la protection du Comité, basé à Genève, ONU-Habitat a dépêché plusieurs missions en République démocratique du Congo. En outre, à l'intention de tous les groupes du Comité, il a entrepris l'élaboration d'une série d'outils et de lignes directrices concernant les possibilités d'hébergement et les méthodes d'administration des terres après les catastrophes et l'administration des régimes fonciers après un conflit. L'un des effets directs de la présence d'ONU-Habitat au Comité permanent a été l'amélioration des conditions d'accès aux ressources du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. L'année dernière, ONU-Habitat a reçu des fonds pour trois projets, l'un au Népal et les deux autres au Pakistan.

## **C. Organisation des Nations unies pour le développement industriel et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

48. ONU-Habitat a poursuivi sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en vue de promouvoir les produits de valeur d'origine agricole destinés aux marchés urbains dans le cadre de l'Initiative pour le développement économique de la région du lac Victoria. En collaboration avec le Fonds commun pour les produits de base, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ONU-Habitat et l'ONUDI fournissent un appui technique à l'exécution d'activités de développement local de nature à renforcer les liens entre ville et campagne.

## **D. ONU-Eau**

49. Au titre de l'initiative ONU-Eau/Afrique et en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement, ONU-Habitat a contribué de manière appréciable aux travaux du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, notamment dans le cadre de la première Semaine africaine de l'eau organisée en mars 2008 à Tunis, ainsi qu'à l'élaboration du projet de déclaration de Charm el-Cheikh, document essentiel présenté lors de la onzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui s'est tenue en juin 2008.

## **E. ONU-Énergie**

50. En avril 2008, lors de la première Conférence internationale sur les énergies renouvelables en Afrique, qui s'est tenue à Dakar, ONU-Habitat a été élu à la présidence du processus ONU-Énergie/Afrique pour la période 2008-2010. Il a participé à toutes les réunions du programme ONU-Énergie et apporté des contributions de fond aux débats.

51. En collaboration avec le PNUE et les gouvernements de cinq pays d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda), ONU-Habitat élabore actuellement un projet intitulé « Promotion de l'efficacité énergétique des bâtiments en Afrique de l'Est », qui bénéficie d'un financement du Fonds pour l'environnement mondial dans le domaine visant les changements climatiques. D'autres projets ont été lancés dans le domaine des technologies de l'énergie renouvelable afin de fournir des infrastructures et des services urbains écologiquement rationnels. Les enseignements tirés de ces initiatives pour la production d'énergie propre seront diffusés auprès des pays participant au processus ONU-Énergie.

## **F. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

52. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et ONU-Habitat poursuivent leur collaboration en vue de promouvoir un programme d'action pour l'urbanisation viable par le biais de travaux normatifs et d'activités de recherche, de renforcement des capacités et de gestion du savoir.

53. L'UNESCO et ONU-Habitat diffusent conjointement une série de publications sur les pratiques exemplaires concernant la durabilité sociale dans les quartiers historiques, y compris deux ouvrages communs publiés en 2008 : un manuel à l'intention des autorités locales, intitulé « Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable »; et un ouvrage intitulé « Durabilité sociale dans les quartiers historiques : meilleures pratiques ». Des ateliers et autres activités de formation basés sur ces publications ont été organisés conjointement à Séville (Espagne) en mai 2008 et à Nanjing (Chine) en novembre 2008, à l'occasion de la quatrième session du Forum urbain mondial.

## **G. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

54. ONU-Habitat a collaboré avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) à l'élaboration d'un projet de lignes directrices sur l'accès aux services de base. À cet égard, les deux organisations ont bénéficié de l'appui d'un groupe d'experts comprenant des représentants d'organismes de l'ONU, de la Banque mondiale, de CGLU, de prestataires de services et d'organisations non gouvernementales. ONU-Habitat et l'UNITAR ont également amorcé un processus de coopération avec Veolia Environnement pour produire des guides destinés aux responsables élus ou nommés, face à la nécessité de renforcer les capacités pour l'application des lignes directrices. Veolia Environnement est une grande entreprise privée qui fournit des services-conseils et une assistance technique dans le domaine de l'environnement et des services de base.

55. La coopération entre ONU-Habitat et l'UNITAR s'étend également à la formation à l'administration locale et au renforcement de ses capacités. Au cours de la période visée, dans les territoires palestiniens occupés, des évaluations communes des besoins ont été effectuées et suivies d'ateliers de formation des formateurs à l'intention des conseillers municipaux, ateliers organisés à l'aide des outils de développement des capacités mis au point par ONU-Habitat.

## **H. Programme des Nations Unies pour les droits au logement**

56. ONU-Habitat a poursuivi sa collaboration avec divers partenaires dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les droits au logement, initiative mise en œuvre conjointement par ONU-Habitat et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. ONU-Habitat et le Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE, Centre pour le droit au logement et contre les expulsions) ont collaboré à la mise à jour d'une législation relative aux droits en matière de logement, qui a été publiée sur le site Internet d'ONU-Habitat par l'intermédiaire du Centre de documentation sur le droit au logement. À l'aide de fonds fournis par ONU-Habitat, le COHRE a poursuivi la production du bulletin trimestriel *Housing and ESC Law Quarterly*, organe de plaidoyer pour le droit au logement et les droits économiques, sociaux et culturels. ONU-Habitat a participé à un projet de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme portant sur l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs de suivi du respect du droit à un logement décent.

## **I. Programme des Nations Unies pour l'environnement**

57. Le PNUE et ONU-Habitat ont continué à élargir et à institutionnaliser leur coopération et leur coordination. Leurs fonctionnaires se réunissent tous les mois pour coordonner leurs activités et s'entretenir de l'exécution des activités conjointes. En outre, un nouveau cadre de partenariat, dit Cadre de partenariat 2008-2013, a été élaboré en 2007-2008 et adopté par la direction des deux programmes. En conséquence, un plan d'exécution conjoint axé sur les cinq domaines clefs ci-après a été approuvé pour 2008-2009 : i) villes et changements climatiques, plus particulièrement en Afrique; ii) écomobilité; iii) gestion des déchets; iv) villes : diversité biologique et écosystèmes; et v) activités conjointes de sensibilisation.

58. Le rôle des villes dans les changements climatiques retient de plus en plus l'attention car elles sont de grosses consommatrices d'énergie et contribuent beaucoup aux émissions de gaz à effet de serre. Parallèlement, les citoyens sont gravement touchés par les changements climatiques, en particulier dans les pays en développement, du fait par exemple de la destruction de logements et de services de base ainsi que des risques pour la santé. Les villes doivent donc jouer un rôle majeur dans toute initiative mondiale dont on veut le succès. Il est indispensable qu'elles prennent des mesures concrètes sur le terrain pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et protéger leurs habitants contre les effets des changements climatiques.

59. Cela étant, ONU-Habitat a lancé l'initiative Villes et changements climatiques dans le but de promouvoir le dialogue entre les instances nationales et locales, de sensibiliser à la vulnérabilité particulière des citoyens pauvres aux changements

climatiques et de renforcer la capacité des collectivités locales de faire face aux menaces qu'ils font peser. L'initiative est menée en étroite collaboration avec le PNUE, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour la population, l'UNITAR, la Banque mondiale, l'Alliance des villes, CGLU, le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) et autres organisations concernées. À sa vingt-deuxième session, le Conseil d'administration a adopté la résolution 22/3, dans laquelle il a invité les gouvernements à élargir la portée géographique de l'initiative et l'éventail des moyens de renforcement des capacités afin d'aider les autorités locales à faire face aux changements climatiques.

60. Les deux programmes intensifient leur coopération en vue d'élargir et d'améliorer la gamme des services offerts aux autorités locales et nationales dans le domaine de l'environnement urbain. Leur but est de permettre aux villes de mieux évaluer et hiérarchiser les problèmes d'environnement locaux et d'avoir voix au chapitre dans les débats nationaux et mondiaux sur l'environnement, notamment dans des domaines tels que les changements climatiques, les sources terrestres de pollution marine et l'utilisation des écosystèmes. Aider les pays et les villes à appliquer les normes, conventions et accords mondiaux leur permettra de relier les préoccupations mondiales aux problèmes locaux.

## **J. Programme des Nations Unies pour le développement**

61. À travers les activités des équipes de pays des Nations Unies et la programmation commune avec le PNUD et d'autres partenaires des Nations Unies, ONU-Habitat a participé activement à la mobilisation des ressources nationales et d'un appui extérieur pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux établissements humains. Ici, les activités ont été axées sur le renforcement des capacités locales et nationales pour le développement et la gestion des établissements humains.

62. À ce jour, 39 responsables du Programme pour l'habitat sont en poste dans des bureaux du PNUD à travers le monde : 25 en Afrique, 8 en Asie et 6 en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ils ont fait leurs preuves tout au long de 2008 en contribuant à la mise en œuvre du Cadre normatif et opérationnel renforcé ainsi qu'à l'élaboration et à l'approbation des descriptifs de programme de pays d'ONU-Habitat dans 33 pays.

## **K. Organisation internationale du Travail**

63. De concert avec le PNUD, ONU-Habitat et l'OIT continuent à partager leurs moyens et leur expérience en matière de partenariats public-privé. Deux ateliers de formation sur ces partenariats favorables aux pauvres ont été organisés au cours de la période considérée, grâce à quoi les domaines couverts par eux sont pleinement intégrés au programme d'enseignement annuel dispensé par le Centre international de formation de l'OIT.

64. Face au problème grandissant du chômage urbain, l'OIT, ONU-Habitat et l'Agence suédoise de développement international élaborent actuellement, grâce à une subvention de l'Alliance des villes, une note d'orientation générale axée sur

l'intégration de l'emploi dans les stratégies de développement urbain et d'assainissement des taudis ainsi que sur les investissements d'infrastructure urbaine.

## **L. Groupe de la Banque mondiale**

65. ONU-Habitat et le Groupe de la Banque mondiale ont approfondi leur collaboration par une programmation commune que les services centraux du Groupe de la Banque mondiale chargés du secteur urbain coordonnent avec ONU-Habitat. La coordination a été assurée par deux vice-présidences : celle du réseau Finances et développement du secteur privé et celle du réseau Développement durable. La première a également fourni un appui consultatif au Comité de suivi et de pilotage du programme d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables d'ONU-Habitat. D'autres initiatives de programmation commune ont été entreprises pour appuyer les travaux de l'Observatoire urbain mondial, qui a pour tâche de suivre l'évolution de l'urbanisation et de la formation de taudis.

66. ONU-Habitat a collaboré avec les services centraux de la Banque chargés du secteur de l'eau au sein du Réseau du développement durable pour lancer des activités de renforcement des capacités de préinvestissement pour la gestion de la demande d'eau, en vue d'accélérer les investissements de la Banque mondiale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. ONU-Habitat a préparé des éléments à insérer dans l'édition 2009 du *Rapport sur le développement dans le monde* et la Banque mondiale a fourni des contributions pour l'édition 2008 du *Rapport sur l'état des villes dans le monde*.

## **M. OMS et UNICEF**

67. Dans le cadre d'une collaboration tripartite, ONU-Habitat, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) mettent en œuvre des projets communs, dont l'un vise à atténuer les effets de l'arsenic au Népal. En outre, ONU-Habitat collabore étroitement avec l'UNICEF et l'OMS pour aider le Gouvernement népalais à mettre sur pied un programme d'assainissement.

## **N. Égalité des sexes et paritarisme**

68. En sa qualité de membre du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, ONU-Habitat intervient dans divers groupes de travail, notamment dans le Groupe de travail sur la violence à l'égard des femmes, qui dirige actuellement la préparation d'une réponse à la campagne du Secrétaire général sur le thème « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». ONU-Habitat siège également au groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement sur le renforcement du paritarisme au niveau des pays, ainsi qu'au Groupe de travail sur l'eau et la parité hommes-femmes.

69. ONU-Habitat s'est associé au Fonds d'équipement des Nations Unies, au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et au PNUD pour aider les autorités locales au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, au

Rwanda, au Sénégal et en Sierra Leone et dans les domaines de la sécurité des femmes en milieu urbain et de la promotion de l'égalité des sexes dans les collectivités locales.

70. Dans le même esprit, ONU-Habitat a conclu un accord avec UNIFEM en vue d'élaborer un programme commun de formation sur les audits d'évaluation de la sécurité des femmes et sur la violence à leur égard dans les lieux publics des villes d'Amérique latine et des Caraïbes.

## **O. Commissions régionales**

71. À sa vingt et unième session, le Conseil d'administration a chargé ONU-Habitat d'élaborer une série de rapports sur l'état des villes dans les régions pour compléter celle portant sur l'état des villes dans le monde. À ce jour, deux rapports ont été établis en étroite collaboration avec les commissions régionales correspondantes. Le premier rapport sur l'état des villes d'Afrique (éd. 2008), élaboré avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a été présenté à la quatrième session du Forum urbain mondial. Le premier rapport sur l'état des villes d'Asie, qui doit être présenté à l'occasion de la Journée mondiale de l'habitat en octobre 2009, est le fruit d'une collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Dans le même esprit, ONU-Habitat prépare actuellement des rapports régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour les États d'Europe orientale, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique pour l'Europe (CEE), respectivement.

## **IV. Mise en œuvre coordonnée avec les autres organisations intergouvernementales et internationales**

### **A. Union européenne et Commission européenne**

72. Par le biais de son Office humanitaire, la Commission européenne a contribué à l'élaboration de projets conçus par ONU-Habitat dans 15 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour améliorer les conditions de vie des plus démunis. Les enseignements tirés de la première phase du processus sont intégrés dans le programme élargi qui couvre 30 pays et a pour but de renforcer les capacités locales et nationales en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement par des mesures d'assainissement des quartiers insalubres, de lutte contre l'apparition de nouveaux bidonvilles et d'amélioration des services et infrastructures urbains. Des négociations sont en cours pour étendre le programme à l'ensemble des 79 pays ACP. ONU-Habitat compte lancer le programme élargi vers la mi-2009 lors d'une conférence de haut niveau qu'il organisera à Nairobi avec les pays ACP et la Commission européenne sur les problèmes d'urbanisation de ces pays.

## **B. Réunions ministérielles régionales**

73. ONU-Habitat a contribué à l'élaboration de documents d'orientation pour la deuxième Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, qui avait pour thème « Cible 11 de l'objectif 7 : surmonter les obstacles liés aux moyens financiers et aux ressources pour le logement et le développement urbain durables ». La Conférence a adopté la Résolution d'Abuja et un plan d'action comportant des directives sur le financement du logement, de l'assainissement des taudis et du développement urbain en général.

74. ONU-Habitat a facilité les débats d'un groupe de travail sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'eau et l'assainissement lors de la deuxième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain, qui s'est tenue en mai 2008 à Téhéran et qui a abouti à l'adoption d'un plan d'action.

## **C. Parlementaires mondiaux pour l'habitat**

75. Le groupe des Parlementaires mondiaux pour l'habitat a continué de s'employer activement à sensibiliser l'opinion aux aspects politiques et législatifs de l'urbanisation durable et de la lutte contre la pauvreté urbaine. Pour favoriser la prise en compte du Programme pour l'habitat et des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux établissements humains, les membres du groupe ont aidé à établir l'ordre du jour de plusieurs réunions mondiales, dont une table ronde de parlementaires à la quatrième session du Forum urbain mondial.

76. La coopération avec les sections régionales du groupe des Parlementaires mondiaux pour l'habitat a permis à ONU-Habitat de présenter ses conclusions sur les tendances et questions nouvelles concernant l'urbanisation durable et la réduction de la pauvreté urbaine dans le monde et de les comparer avec les questions jugées prioritaires au niveau régional. Cette collaboration renforcée entre ONU-Habitat et les groupes régionaux de parlementaires permettra également d'améliorer les synergies avec les réunions ministérielles régionales consacrées au logement et au développement urbain et aidera à mieux cibler les rapports sur l'état des villes dans les régions. Cette synergie permettra également d'enrichir le Cadre normatif et opérationnel renforcé en ce qui concerne les activités menées au niveau des pays et la collaboration avec, notamment, les institutions financières régionales, les commissions économiques et sociales régionales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat.

## **D. Banques régionales de développement**

77. Dans le cadre du programme « De l'eau pour les villes africaines » d'ONU-Habitat, la Banque africaine de développement intervient actuellement dans 18 villes de 15 pays africains. Le projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement qu'elle mène à Zanzibar a permis d'accélérer la signature d'accords de prêts. Au Kenya, on parachève le dispositif d'appui aux travaux préparatoires d'une étude diagnostique sur l'assainissement dans 26 collectivités relevant du Lake Victoria South Water Services Board.

78. Un partenariat établi récemment entre ONU-Habitat et la Communauté est-africaine a servi de cadre de collaboration pour l'extension de l'initiative sur l'eau et l'assainissement dans la région du lac Victoria à 15 autres villes de 5 pays. Ce projet sera réalisé de concert avec la Banque africaine de développement.

79. ONU-Habitat a poursuivi ses activités de partenariat stratégique avec la Banque asiatique de développement. En 2007, le Programme et la Banque ont signé pour la période 2007-2011 un deuxième mémorandum d'accord par lequel ils se sont engagés à fournir une subvention de 10 millions de dollars chacun pour financer les activités de sensibilisation des instances politiques, le renforcement des capacités, la mise en œuvre de projets pilotes et d'activités de démonstration, ainsi que l'établissement de plans d'investissement pour les villes asiatiques.

80. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a formé un partenariat stratégique avec la Banque interaméricaine de développement. Leur mémorandum d'accord a permis à ONU-Habitat de lancer en 2008 plusieurs projets dans l'État plurinational de Bolivie et au Mexique.

## **V. Mise en œuvre coordonnée avec d'autres partenaires, y compris des organisations non gouvernementales**

### **A. Autorités locales**

81. Les autorités locales étant des acteurs de premier plan et les plus proches collaborateurs des administrations centrales dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, la coopération avec elles couvre l'ensemble des activités d'ONU-Habitat aux niveaux mondial, régional et national.

82. Au niveau mondial, l'accent a été mis durant la période considérée sur la coopération avec CGLU pour élaborer une stratégie de diffusion des lignes directrices sur la décentralisation et le renforcement des pouvoirs des collectivités locales, adoptées par le Conseil d'administration à sa vingtième et unième session.

83. CGLU a contribué activement à l'élaboration de documents directifs et stratégiques concernant la campagne mondiale pour une urbanisation durable et les domaines d'intervention 2 et 3 du plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

84. Toujours au niveau mondial, le PNUE, ONU-Habitat et l'ICLEI-Local Governments for Sustainability ont conclu un accord tripartite axé sur le rôle des villes face aux problèmes environnementaux mondiaux et sur la coopération entre elles. Les trois organisations ont coopéré à plusieurs égards et plusieurs manifestations – dont une rencontre organisée sur le thème « Action locale – Solutions locales » lors de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (décembre 2007) et aux séances des administrations locales sur les changements climatiques, tenues en décembre 2008 en marge de la quatorzième session de la Conférence.

85. Au niveau des pays, l'un des domaines qui suscitent une demande et un intérêt croissants est la collaboration d'ONU-Habitat avec les autorités locales pour la prévention du crime et la sécurité, notamment en ce qui concerne les femmes et les jeunes. Des audits de sécurité communs visant à formuler des stratégies de prévention du crime ont été effectués avec les autorités locales dans les pays

suivants : Burkina Faso, Burundi, Kenya et République-Unie de Tanzanie, en Afrique; Colombie, Jamaïque et Mexique, en Amérique latine et aux Caraïbes; et Serbie, en Europe.

## **B. Société civile**

86. Les membres du Groupe consultatif sur les expulsions forcées auprès de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat viennent des principales entités partenaires du Programme pour l'habitat telles que le réseau Asian Coalition for Housing Rights, le COHRE, l'organisation ENDA-Tiers Monde (Environnement et développement du tiers monde), la Coalition internationale Habitat, l'Alliance internationale des habitants et l'Internationale des habitants des taudis. Le Groupe consultatif a procédé au lancement de son deuxième rapport et participé à une activité de formation sur les solutions de remplacement des expulsions forcées illégales qui a été organisée, lors de la quatrième session du Forum urbain mondial, avec l'Institut d'études sur le logement et le développement urbain, le COHRE et la Commission Huairou. De concert avec l'Alliance coopérative internationale, ONU-Habitat a établi un document intitulé « Cooperative Housing Bibliography for Developing Countries » (Bibliographie sur le logement coopératif à l'intention des pays en développement).

87. Au cours de la période considérée, l'attention s'est portée sur le Global Land Tool Network (Réseau mondial d'outils fonciers), qu'animent ONU-Habitat et divers partenaires mondiaux et qui comprend plus de 30 partenaires régionaux et internationaux, dont des organisations multilatérales et bilatérales, des membres de la société civile internationale, des associations professionnelles et des établissements de recherche et de formation. ONU-Habitat a organisé une réunion d'experts sur l'élaboration de lignes directrices pour la formulation des politiques foncières en Afrique, en collaboration avec l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement. Avec le centre COHRE, la fondation Hakijamii, la Commission Huairou et l'Internationale des habitants des taudis, d'autres travaux ont été entrepris pour recenser les questions de base à prendre en compte pour la mise au point de régimes peu coûteux d'immatriculation, d'acquisition et de gestion des terres.

88. Avec les universités partenaires pour l'habitat, ONU-Habitat collabore au renforcement des capacités de formation et de recherche de l'enseignement supérieur pour le développement rationnel des établissements humains, en fonction de leurs besoins. La phase pilote de cette initiative s'est achevée par une table ronde organisée lors du Forum urbain mondial, à Nanjing, avec la participation de 40 universités du monde entier.

## **C. Secteur privé et prestataires de services**

89. Depuis juin 2008, l'Alliance mondiale des partenariats de services de distribution de l'eau a déployé des missions, notamment auprès des Netherlands Water Partnerships, de l'Abu Dhabi Water and Electricity Authority et du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement créé par le Secrétaire général, afin de renforcer les partenariats. L'Abu Dhabi Water and Electricity Authority s'est engagée à créer dans ses locaux d'Abou Dhabi, un bureau régional pour l'eau et

l'assainissement pour héberger et renforcer encore le secrétariat de l'Alliance mondiale des partenariats de services de distribution de l'eau.

90. Avec le Réseau international pour le renforcement des capacités de gestion intégrée des ressources en eau (Cap-Net), l'Alliance mondiale des partenariats de services de distribution de l'eau a entrepris d'élaborer des outils de renforcement de ces capacités pour les compagnies d'eau et, en collaboration avec Google et le réseau IBNet, un système de comparaison entre ces compagnies qui utilise des données géoréférencées. Des ateliers ont été organisés en juillet et novembre 2008 dans le cadre de ces deux initiatives.

91. Des projets opérationnels sur l'eau et l'assainissement, le logement et la gestion des données urbaines ont également été mis en œuvre avec des entreprises privées telles que Coca-Cola India, Oxyana Mines Australia, Google, BASF et Merrill Lynch/Bank of America en association avec la Fondation mondiale pour le logement.

92. En avril 2007, l'initiative Partenariat d'entreprise pour une urbanisation viable a tenu une réunion sur le thème « Making cities better places to work, to live and to do business » (Des villes meilleures pour travailler, vivre et faire des affaires). Cette initiative est un moyen neuf de diffuser et de partager des connaissances de première main en matière d'urbanisation, de susciter l'intérêt du secteur privé et de créer un cadre qui favorise la contribution effective du monde des affaires à une urbanisation viable à long terme.

## VI. Perspectives

93. L'adoption du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 a ranimé l'adhésion d'ONU-Habitat aux partenariats et à la coopération, dont l'importance a été soulignée dans le Programme pour l'habitat. L'un des grands objectifs du plan à moyen terme est de permettre à ONU-Habitat de jouer un rôle dynamique et véritablement catalytique. Cet objectif inspire l'action menée par l'ensemble du programme à travers ses activités normatives, opérationnelles et de renforcement des capacités.

94. Or cette adhésion aux partenariats et à la coopération arrive à point nommé car il existe désormais une convergence entre deux programmes naguère considérés comme distincts : un programme d'action pour la protection de l'environnement mondial et un programme d'action pour le développement urbain local. Face aux changements climatiques, ces programmes sont indissociables. Dans un monde qui s'urbanise rapidement, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets exigent des approches et solutions très semblables. Les deux programmes, qui mettent les villes en première ligne, nécessitent une planification, une gestion et une gouvernance urbaines plus efficaces, ainsi qu'une action concertée pour améliorer la capacité d'adaptation des infrastructures et des services de base urbains.

95. Née de la crise de financement du logement, la récession économique actuelle vient rappeler âprement que le logement et le développement urbain sont aujourd'hui l'assise de la croissance économique, de la création de richesse et du développement. Dans un monde majoritairement urbain, l'accès à des logements abordables et aux infrastructures et services urbains de base est une nécessité

---

incontournable pour réaliser les objectifs de développement, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la sécurité ou de l'égalité des sexes.

96. Au vu de ce qui précède, il est recommandé au Conseil économique et social d'adopter les décisions et recommandations suivantes :

a) Adopter et promouvoir l'urbanisation durable comme question transversale pour la prise de mesures de suivi plus efficaces dans le cadre des trois piliers existants du développement durable (social, économique et environnemental);

b) Approuver la convocation d'une rencontre spéciale de l'Assemblée générale sur le thème du financement abordable du logement et du développement urbain, compte tenu de la récession économique et de la crise financière actuelles;

c) Recommander à l'Assemblée générale, compte tenu de la convergence du programme d'action pour la protection de l'environnement mondial et du programme d'action pour une urbanisation durable, de convoquer en 2016 la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable.

---